

<https://snetap-fsu.fr/Affectation-des-recus-aux-concours.html>



Affectation des reçus aux concours

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 23 mai 2008

Date de parution : 23 mai 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'affectation des candidats reçus aux concours est effectuée par l'administration avant le mouvement des contractuels.

Les postes proposés aux admis sont ceux destinés à tous les contractuels et publiés par circulaire consultable sur chlorofil ou nokia ou en suivant les liens ci-dessous :

- [la note de service du 14 mai 2008](#)
- [l'additif n° 2 du 23 mai 2008](#) : annule et remplace celui du 21 mai.

Les syndiqués peuvent également consulter le [tableau récapitulatif au format xls](#) qui permet de faire des sélections rapidement sur l'ensemble des postes offerts (consultez d'abord le [mode d'emploi](#)).

Lorsqu'un collègue admis établit sa liste, il doit demander des postes correspondant à l'option du concours obtenu.

Le lauréat peut demander toutes les catégories de postes correspondant à cette option (ingénieur, [PLPA](#), [PCEA](#), [ACE...](#)), il faudra cependant qu'il effectue au moins six heures dans les classes correspondant à son concours : par exemple, un PLPA est destiné à enseigner aux classes de cycle professionnel, c'est à dire [CAP](#), [BEP](#), Bac Pro et 4^{ème}, 3^{ème}.

La liste établie ne doit pas se résumer à une seule proposition, plusieurs reçus pouvant postuler sur le même poste.

Les élus paritaires conseillent également de postuler sur des postes à temps plein, ce qui permet de réaliser le stage sur un an. Pour un mi-temps, le stage se déroulera sur deux ans et la titularisation interviendra au plus tôt le 1^{er} septembre 2010 pour quelqu'un reçu en 2008.

Les élus paritaires du Snetap-[FSU](#) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- **Francis LUCAS** (PCEA) : francis.lucas@educagri.fr
- **Bernard MOINE** (PLPA) : bernard.moine@educagri.fr
- **Didier REVEL** (CPE) : didier.revel@educagri.fr